

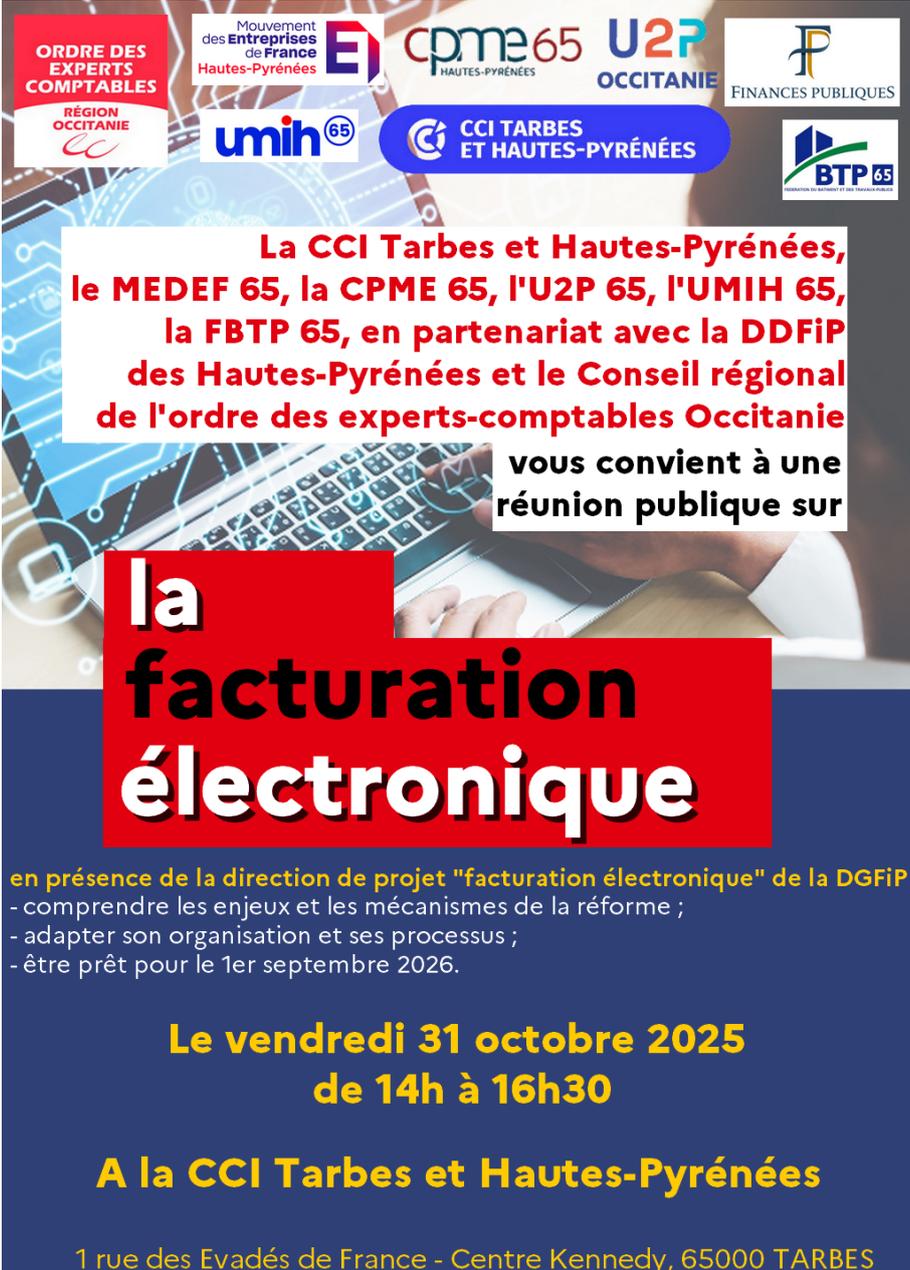
Communiqué de la Direction départementale des finances publiques

La Direction départementale des Finances publiques Hautes-Pyrénées organise une réunion publique sur la facturation électronique, **le vendredi 31 octobre 2025 à 14 heures** à la Chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées.

Cet évènement, organisé en partenariat avec la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées, le MEDEF 65, la CPME 65, l'U2P 65, l'UMIH 65, la FBTP 65 et le Conseil régional de l'ordre des experts-comptable Occitanie, vise à présenter l'ensemble du dispositif de facturation électronique, qui deviendra obligatoire à compter du 1er septembre 2026, selon des modalités adaptées en fonction de la taille des entreprises.

Cette réunion s'adresse à tous les chefs d'entreprise qui souhaitent obtenir des informations sur la mise en place de la facturation électronique.

L'accès est libre.



ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
RÉGION OCCITANIE

Mouvement des **Entreprises de France** Hautes-Pyrénées

cpme65 HAUTES-PYRÉNÉES

U2P OCCITANIE

FINANCES PUBLIQUES

umih 65

CCI TARDES ET HAUTES-PYRÉNÉES

BTP 65

La CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées, le MEDEF 65, la CPME 65, l'U2P 65, l'UMIH 65, la FBTP 65, en partenariat avec la DDFiP des Hautes-Pyrénées et le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables Occitanie vous convient à une réunion publique sur

la facturation électronique

en présence de la direction de projet "facturation électronique" de la DGFIP

- comprendre les enjeux et les mécanismes de la réforme ;
- adapter son organisation et ses processus ;
- être prêt pour le 1er septembre 2026.

**Le vendredi 31 octobre 2025
de 14h à 16h30**

A la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées

1 rue des Evadés de France - Centre Kennedy, 65000 TARBES